



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 31 octobre 2022
Présents : 14
Votants : 15 dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Absents excusé(e)s : Mylène COMBEAUD

Pouvoir (s) : Mylène COMBEAUD donne pouvoir à Thierry ROLLE MILAGUET

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 36.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. SOREGIES : convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine
2. CDG : renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention
3. Révision des loyers des logements communaux
4. Tarif assainissement
5. Décision modificative n° 4 budget commune
6. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : Elisa ABAUX & Christophe SOUCHAUD

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 11 octobre 2022.

Aucune observation n'est présentée

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Délibération 2022-51 : SOREGIES convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apportera son soutien matériel, sans aucune contrepartie, à la pose et la dépose des guirlandes lumineuses de Noël, participant à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine, selon les termes de l'article 238 bis du Code Général des impôts.

Monsieur le Maire informe que cela permet à SOREGIES de bénéficier d'une déduction fiscale, sur l'impôt des sociétés, égale à 60% du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions. Pour valoriser cette opération SOREGIES propose une convention de mécénat.

Bernard ROTUREAU demande si les plages horaires seront les mêmes que l'éclairage public.

Thierry ROLLE MILAGUET confirme que les plages horaires seront les mêmes, une discussion aura lieu lors du prochain bureau pour définir si les décorations de Noël resteront allumées les 25 et 31 décembre.

Philippe ROSE demande si toutes les décorations de la commune seront mises.

Thierry ROLLE MILAGUET pense qu'il est possible de mettre les guirlandes sur la place ce n'est pas des consommations qui vont nous pénaliser, de plus les sapins sont commandés. Les motifs lumineux sur les candélabres ne sont que des locations par SOREGIES.

Véronique RICHARD ajoute qu'il faut quand même que l'esprit de Noël soit conservé.

André BERTHOMIER demande si les motifs de la commune sont grillés.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que certains motifs sont grillés et qu'il a été choisi ne prendre que des motifs proposés à la location par SOREGIES.

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire.

2. Délibération 2022-52 : CDG renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention avec le Centre de Gestion de la Vienne concernant l'adhésion au service de médecine de prévention arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle que le médecin de prévention étant tenu d'assurer les visites médicales des agents et de conduire des actions dans le milieu du travail, il sera attribué à chaque adhérent des visites d'une durée de 30 minutes. Ces visites pourront être affectées par un adhérent, en fonction de ses besoins, soit à la surveillance médicale des agents, soit aux actions en milieu professionnel (tiers temps).

Le Conseil d'Administration par délibération à voter la tarification suivante :

- 85 € / visite

Philippe ROSE demande si les tarifs sont les mêmes que 2022.

Thierry ROLLE MILAGUET confirme que les tarifs restent identiques pour les trois années à venir. Il ajoute que toutes les visites des agents ont eu lieu en 2022.

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide :

- Donne un avis favorable pour le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à cette affaire

3. Délibération 2022-53 : Révision des loyers des logements communaux

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée, de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre paru au Journal Officiel, des loyers actuels et propose une révision de ceux-ci perçus par la commune.

Laurent VACHON demande pourquoi il y a autant d'augmentation.

André BERTHOMIER dit que c'est un indice qui est calculé sur l'inflation.

Thierry ROLLE MILAGUET précise que l'augmentation doit se faire sur tous les loyers, il n'est pas possible de faire une augmentation sur un logement et pas sur un autre.

Philippe ROSE dit qu'il a entendu dire qu'un locataire devait partir et qu'il avait trouvé une personne pour reprendre le logement.

Thierry ROLLE MILAGUET confirme qu'un locataire était venu annoncer son départ en mairie mais nous n'avons pas eu de courrier ni de nouvelle.

Philippe ROSE et Stéphane QUERRIOUX concernés par la délibération quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

VOTE :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil Municipal décide :

- décide de voter une augmentation de 3,49 % applicable dès le 1^{er} janvier 2023, selon les contrats de location en cours.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire.

4. Délibération 2022-54 : Tarif assainissement

Monsieur Le Maire explique que lors de la rédaction, une erreur matérielle s'est glissée dans l'exposé de la délibération n° 2022-48 du Conseil Municipal du 11 octobre 2022.

En effet, il a été mentionné que le nouveau tarif entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 alors qu'il avait été convenu de fixer la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil municipal décide :

- décide de rectifier la délibération n° 2022-48 du Conseil Municipal du 11 octobre 2022 en ce sens que la période est du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023
- autorisent Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Délibération 2022-55 : Décision modificative n° 4 budget commune

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux toiture de la boulangerie, la réfection de la toiture des garages Rue du Bois du Pic et le remplacement du chauffe-eau de la cantine. Il convient de prendre une décision modificative.

Pour payer les factures il faut basculer le montant en investissement comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21351 (21) - 186 : Bâtiments publics	8 100,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	8 100,00
	8 100,00		8 100,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	8 100,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-8 100,00		
	0,00		
Total Dépenses	8 100,00	Total Recettes	8 100,00

VOTE :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil municipal décide :

- de valider la décision modificative n°4 sur le budget commune

QUESTIONS DIVERSES

✓ Date des réunions

Conseil Municipal : mardi 29 novembre 2022 à 20 h 30

✓ Points divers

↳ Eolien : Monsieur le Maire présente l'autorisation d'exploiter pour le Parc « PE DES BRUYERES » à Plaisance composé de 2 éoliennes et 1 poste de livraison. Pour le litige entre la commune et la SAS Ferme de Tageau Monsieur le Maire informe les élus que l'audience publique devant le Conseil d'Etat aura lieu le 17 novembre à 9 h 00.

↳ Information sur les risques de délestage Energies Vienne : Monsieur le Maire expose la procédure de délestage : à J-3, RTE fera passer Ecowatt en rouge et les fournisseurs demanderont aux consommateurs de diminuer leurs consommations. A J-1, s'il n'y a pas d'évolution vers 20h RTE demandera aux fournisseurs de prévoir le délestage dès le lendemain. Jour J, les consommateurs recevront un sms vers 6h pour les informer d'une coupure de 2h. Le territoire est découpé en 7 échelons (l'échelon 7 = clients prioritaires non délestés selon arrêté préfectoral). Le délestage se fera sur un ou deux échelons à tour de rôle, il n'est pas possible de savoir sur quel échelon se situe un contrat. Le site de SRD est mis à jour en temps réel pour connaître les zones et les plages horaires de coupure.

↳ Entretien du cimetière : L'entretien du cimetière a été réalisé par le service espace vert de l'ESAT. Un courrier a été envoyé aux concessionnaires pour demander l'enlèvement des jardinières et des pots dans les allées, un affichage sur la porte du cimetière sera fait après le 11 novembre.

↳ SIMER : Monsieur le Maire fait part du montant des factures 2022 pour la mairie, l'école et la salle polyvalente. Le coût du ramassage de la salle pour 2022 est très onéreux, il faut trouver une solution pour ne plus faire lever tous les bacs. Un problème de collecte n'est toujours pas réglé dans un village, un rendez-vous avec le SIMER a été demandé sans réponse à ce jour.

↳ Cérémonie du 11 novembre : 11 h 15 rassemblement devant la Mairie – 11 h 30 cérémonie au monument aux morts – vin d'honneur salle de la mairie.

↳ Invitations :

- 11/11 : fête des arbres à Queaux
- 26/11 : journée des Maires et de la Gendarmerie
- 03/12 : Sainte Barbe des pompiers de L'Isle Jourdain
- 10/01/2023 : petit déjeuner de la CCVG salle des fêtes de Moulismes

↳ Commission finances de la CCVG : Yasmine DAVID présente le nouveau dispositif du Fonds de Concours aux communes de la CCVG. A partir de 2023, chaque commune bénéficiera d'une enveloppe de 20 000 € pour 4 ans. Il sera possible de faire des demandes pour le remboursement des fluides.

↳ Banque alimentaire : Bernard ROTUREAU informe qu'un ravitaillement est prévu le 8 novembre à Poitiers. Il demande à Philippe ROSE de l'accompagner.

↳ Point sur les travaux du CCAS : Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur les travaux de l'ESAT. Le chantier n'avance pas, les entreprises ne prennent pas en compte les remarques et ne viennent pas aux réunions. Il a été évoqué le fait de faire des courriers aux entreprises pour les exclure mais il faudra repartir sur un appel d'offre pour terminer le chantier. En tout état de cause il n'est pas possible d'aménager les résidents dans les logements. La réception de chantier est repoussée au minimum de 1 mois.

✓ **Point sur les commissions**

↳ bâtiment : Romain DESBORDES

Projet réhabilitation salle polyvalente : suite à la consultation de maîtrise d'œuvre, 7 architectes ont déposé un dossier sur la plateforme marché sécurisé. Après une première analyse par QCS Services, les architectes ont reçu un courrier avec des questions.

Toiture des garages Rue du Bois du Pic : les travaux doivent débuter mi-novembre.

Ecole : un parent d'élève demande à ce que les places de parking soient tracés devant La Maisonnée. Après discussion, il est décidé de ne pas tracer les places.

↳ assainissement : André BERTHOMIER

Vidange des fosses : deux devis ont été demandés pour la vidange.

Station du bourg : le nettoyage des filtres du 1^{er} étage est en cours, il est envahi de tomates. Les roseaux n'ont pas pris, voir s'il ne faudra pas en acheter avec des mottes de terre. Relancer M. BARBOT pour fixer la réunion.

↳ personnel : Thierry ROLLE MILAGUET

Arrêt de travail : point sur les prolongations et reprise.

↳ communication / fleurissement : Philippe ROSE

Bulletin : la lettre d'infos « Automne » a été distribué. Philippe ROSE demande s'il y a des remarques particulières.

Fleurissement : les graines de pieds de mur ont été semées avec l'aide d'Amandine. La commission présente un devis pour refaire le parterre de la Place de la Mairie en conservant l'existant et en aménageant autour avec une centaine de vivaces. Si le budget le permet, le devis sera signé et la plantation pourra avoir lieu avant la fin de l'année.

↳ école : Yasmine DAVID

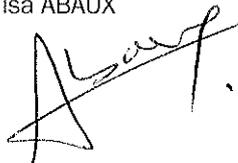
Conseil d'école : Monsieur le Maire fait part de son intervention en conseil d'école concernant le plan de sobriété énergétique. Une réflexion doit avoir lieu pour aménager la garderie dans la cantine.

Situation financière arrêtée à la date du lundi 7 novembre 2022

Balance d'entrée :	97 623,57 €
Recettes :	660 445,71 €
Dépenses :	684 606,69 €
Solde au 07/11/2022 :	73 462,59 €

La séance est levée à 22 h 50.

Les secrétaires de séance
Elisa ABAUX



Christophe SOUCHAUD



Le Maire,
Thierry ROLLE

